

RESOLUTION DE PROSEGUR

Dublin, Le 6 juin 2012

Les organisations suivantes réunies: AA.DD.-CCOO, FeS-UGT, FTSP-USO, La CGT, la FETS-FO, STAD et VER.DI représentants des travailleurs de Prosegur dans les pays suivants: Espagne, France, Portugal et Allemagne, et UNI GLOBAL UNION et UNI Europa Services d'Entretien et de Surveillance.

NOUS PRENNONS NOTE du manque de réponse de la direction centrale de Prosegur, sur la sollicitation conjointe afin d'entamer les négociations pour arriver à un accord qui permettrait la constitution du Comité d'Entreprise Européen de Prosegur conformément à la Directive Européenne 2009/38/CE

NOUS CONFIRMONS la sollicitation à l'Entreprise afin de constituer le Comité d'Entreprise Européen sous la protection des art. 15 y 16 de la Loi 10/1997 sur les droits d'information et de consultations des travailleurs dans les entreprises et dans les groupes d'entreprises de dimension communautaire, y inclus l'annexe de la Directive 2009/38/CE.

NOUS PRENNONS NOTE que conformément à l'article 7.1 en "dispositions subsidiaires" le fait de ne pas convoquer le groupe spécial de négociation ne va pas empêcher que les représentants des travailleurs soussignés, unis, prennent l'initiative et appliquent les dispositions subsidiaires qui permettent la création du Comité d'Entreprise Européen du groupe Prosegur, à partir du 20 juin, six mois après la demande formelle, envoyées aux directions nationales respectives et à la direction centrale du groupe.

Nous déclarons ce qui suit::

NOUS COMPRENONS le silence de l'entreprise comme une résistance active à la réalisation des droits d'information et de consultation des travailleurs dans l'entreprise, ce qui nous relance dans le compromis d'établir un Comité d'Entreprise Européen pour les travailleurs de Prosegur.

NOUS EXIGEONS que Prosegur s'acquitte des régulations qui garantissent les droits d'information et de consultation aux travailleurs en accord avec la loi espagnole de transposition de la Directive Européenne de comité d'entreprise européen 10/1997 et modifiée par la loi 10/2011 de transposition de la version refondue de la Directive 2009/38/CE sur les Comités d'Entreprises Européens.

NOUS EXIGEONS que Prosegur entame les négociations et convoque la première réunion de la commission de négociation de façon urgente.

Signé par les représentants des travailleurs de Prosegur en Allemagne, Espagne, France et Portugal, y les affiliés de UNI GLOBAL UNION Services d'Entretien et de Surveillance.